



Comité consultatif des jeunes leaders

Mandat du Comité

1. OBJECTIF

La planification de l'avenir est un élément très important pour la prospérité de toute organisation. Les jeunes d'aujourd'hui sont nos membres, nos clients et nos leaders de demain. Holstein Canada croit qu'en encourageant et en mobilisant les jeunes, nous semons les graines d'un avenir florissant pour l'industrie laitière.

Les objectifs principaux du Comité consultatif des Jeunes leaders comprennent le développement du leadership, l'information et l'action concrète. Le Comité fournit également aux jeunes adultes des connaissances et des renseignements sur les programmes et les services offerts dans le but de favoriser la gestion rentable des troupeaux laitiers. Il contribue à faciliter la compréhension des rouages de Holstein Canada et à jeter les bases d'une organisation progressiste et pertinente.

2. MANDAT

Le Comité consultatif des Jeunes leaders (CCJL) conseille et aide le personnel de Holstein Canada dans l'élaboration et la mise en œuvre du Programme des Jeunes leaders. Les membres du CCJL soumettent leurs commentaires à l'Association et servent de point de référence au conseil en ce qui concerne tous les programmes destinés aux jeunes. De plus, ils participent activement aux discussions, à l'élaboration et à la prise de décision relativement aux innovations de l'Association.

Voici quelques-unes des activités du CCJL :

- Superviser, recommander et organiser des activités pour les Jeunes leaders;
- Assister au Congrès des Jeunes leaders;
- Contribuer à coordonner ou à orienter les programmes destinés aux jeunes (p. ex., la Classique Western Canadian, l'École européenne des jeunes éleveurs, etc.);
- Aider le personnel de Holstein Canada à joindre les Jeunes leaders (p. ex. en publiant des messages sur la page Facebook des Jeunes leaders de Holstein Canada);
- Recommander pour les Jeunes leaders des activités qui appuient les objectifs organisationnels de Holstein Canada;
- Fournir une rétroaction importante au personnel de Holstein Canada.

3. CODE DE CONDUITE

Les membres du Comité doivent signer un exemplaire du Code de conduite des membres du Comité chaque année et se conformer à toutes les obligations énoncées dans ce code.

4. COMPOSITION

i. Président de séance

Le président de séance (président) du Comité consultatif des Jeunes leaders est élu chaque année par les membres du CCJL dans le cadre du Congrès des Jeunes leaders.

ii. **Coprésident de séance**

Le coprésident de séance (vice-président) du Comité consultatif des Jeunes leaders est élu chaque année par les membres du CCJL dans le cadre du Congrès des Jeunes leaders.

iii. **Membres**

Le Comité se compose de neuf membres :

- Deux administrateurs nationaux;
- Sept membres assurant la représentation régionale, soit deux membres de l'Ouest canadien, un membre du Canada atlantique, deux membres de l'Ontario et deux membres du Québec.

5. QUALIFICATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ

Lors de la sélection des membres du Comité, le Comité des ressources humaines tient compte des exigences suivantes en matière de composition :

- Être âgé de 19 à 30 ans
- Connaître les services de Holstein Canada
- Provenir du milieu de l'élevage des animaux Holstein
- Se passionner pour l'industrie Holstein
- Agir avec intégrité
- Avoir des qualités de visionnaire
- Posséder des aptitudes au leadership et à la communication
- Être crédible
- Être fiable
- Avoir une attitude progressiste
- Avoir l'esprit ouvert

6. DURÉE DU MANDAT

- Mandat de trois ans
- Maximum de quatre mandats
- Période maximale de 12 ans à vie

7. DESTITUTION ET VACANCE

Le conseil peut en tout temps destituer et remplacer un membre du Comité. Sous réserve des exigences relatives au quorum, s'il existe un siège vacant au sein du Comité, les autres membres peuvent exercer tous les pouvoirs associés à ce poste vacant.

8. TEMPS EXIGÉ PAR LE COMITÉ

Le Comité se réunit au moins deux fois l'an et plus souvent si les circonstances l'exigent. Le président de séance se charge de convoquer chaque réunion.

- Les membres du CCJL se réunissent en personne chaque année lors du Congrès des Jeunes leaders.
- Les membres du CCJL se réunissent en personne chaque année à l'automne.
- Les membres du CCJL sont censés assister au Congrès des Jeunes leaders et offrir leur aide et leur soutien pendant tout le Congrès.

- Le CCJL est chargé d'effectuer le suivi après le Congrès, d'accomplir toute tâche qui lui est confiée par le conseil d'administration de Holstein Canada et de réaliser toute autre activité connexe au besoin.
- Tous les membres du CCJL assistent (autant que possible) aux activités organisées pour les jeunes dans leur région et leur province. Ils font la promotion du Programme des Jeunes leaders en distribuant de l'information, en parlant des diverses possibilités avec des jeunes et en s'adressant à des groupes le plus souvent possible pour leur faire connaître le programme.

9. DOCUMENTS DU COMITÉ

Sauf avis contraire du président de séance (président) du Comité, le secrétaire du Comité distribue, avant une réunion du Comité, un ordre du jour et tout autre document connexe à chacun des membres du Comité et au chef de la direction.

10. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ

- Le secrétaire du Comité prépare les procès-verbaux des réunions et les soumet au président de séance du Comité aux fins d'examen.
- Le procès-verbal de chaque réunion est approuvé à la réunion suivante du Comité.

11. RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une fois qu'il a été examiné par le président de séance et le Comité, le procès-verbal de chaque réunion est soumis au conseil d'administration aux fins d'examen des mesures ou des recommandations qu'il contient.

Le président de séance du Comité ou une personne désignée par le Comité doit faire rapport au conseil d'administration après chaque réunion du Comité concernant : (i) les mesures prises et les recommandations formulées par le Comité, et (ii) toutes les questions relatives au rôle et aux responsabilités du Comité.

12. INDEMNISATION

Les membres du Comité reçoivent des indemnités journalières pour assister aux réunions virtuelles et en personne, conformément aux lignes directrices relatives aux indemnités journalières énoncées par le conseil d'administration de Holstein Canada.

Nota : Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but de ne pas alourdir le texte et n'a aucune intention discriminatoire.